



15ème législature

Question N° : 43338	De M. Bruno Questel (La République en Marche - Eure)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique >hôtellerie et restauration	Tête d'analyse >Situation des extras	Analyse > Situation des extras.
Question publiée au JO le : 28/12/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bruno Questel attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation des extras de la restauration dans l'évènementiel. Si le succès de la stratégie vaccinale opérée par le Gouvernement a permis aux Français d'organiser de nouveau des événements, permettant ainsi la réouverture des lieux de convivialité et l'organisation d'événements, l'arrivée d'une cinquième vague épidémique a généré un protocole sanitaire plus strict pour les semaines à venir. Cette mesure met malheureusement un coup d'arrêt à de nombreux événements prévus pour les fêtes de fin d'année. Le Gouvernement s'est montré réactif en annonçant de nouvelles mesures d'aides pour les secteurs de l'évènementiel, du tourisme de l'hôtellerie, des cafés et de la restauration, consistant en une charge à 100 % de l'activité partielle au moins jusqu'à fin janvier 2022 dès 65 % de perte de CA. En revanche, les professionnels de l'extra évènementiel (maîtres d'hôtels, chefs, serveurs...) qui sont au nombre de 70 000 en France selon le cofondateur de l'association de l'organisation du personnel de la restauration en évènementiel (OPRE), sont particulièrement inquiets, en ce qu'ils ne bénéficient pour le moment d'aucune aide spécifique. Beaucoup d'entre eux se trouvent dans de graves difficultés financières suite aux différents confinements et restrictions sanitaires. En effet, ces intermittents qui alternent entre deux périodes - période de travail et période de chômage - ont fini par épuiser leurs droits au chômage. N'ayant pu exercer leur activité que quelques mois depuis le début de la crise sanitaire, ils ne peuvent plus recharger leurs droits qui donnent accès à une indemnisation par Pôle emploi, d'autant plus qu'ils n'ont pas, à la différence des intermittents du spectacle, bénéficié d'une année blanche. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour pallier les difficultés des professionnels de l'extra évènementiel.